

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUZE SUR LE MIGNON

L'an deux mil treize, le vingt-sept Septembre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MORISSET, Maire.

**Etaient présents** : M. GUIGNARD, Mme SAUVION, M. RIGAUDEAU, M. VRIGNAUD, Adjoints.  
Madame GAUTIER, Messieurs BERTRAND, GABORIT, LABSOLU, MAYE,

**Absents excusés** : Mme MERCIER (pouvoir donné à M. GUIGNARD), Mme ÉMAURÉ (pouvoir donné à M. RIGAUDEAU), M. BERNACCHI (pouvoir donné à M. BERTRAND), Mmes BEAU et AIRAUD,

**Absents** : Mme SIMON, Mme BONNEAU, M. PUBERT, M. SAIVRE

**Secrétaire de séance** : M. BERTRAND

**Date de la convocation** : 19 septembre 2013

**Membres en exercice** :

. en exercice : 19  
. présents : 10  
. votants : 13

**Objet** : *Demande de subvention d'équipement pour la régénération du court de tennis n° 2*

Dans le cadre de la régénération du court de tennis n° 2, M. MORISSET propose au Conseil Municipal de déposer auprès de la CAN une demande de subvention d'équipement de 2045 € pour aider au montage financier du projet.

Conformément à l'article L 5216-5(VI) du Code Général des Collectivités Territoriales, une subvention d'équipement peut être versée de la part d'une Communauté d'Agglomération à ses communes membres après accords respectifs et concordants exprimés par les deux organes délibérants. Son montant ne peut excéder 50% du coût total de l'opération HT, déduction faite des subventions éventuelles obtenues.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- arrête le plan de financement du projet comme suit :

Dépenses : Coût de l'opération HT : 4091 €

Recettes :

Subventions d'équipement CAN : 2045 €

Autofinancement : 2046 €

- sollicite la CAN pour l'octroi d'une subvention d'équipement à hauteur de 2045 €,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Entretien, régénération, pose de clôtures tennis**

4 RUE DU MAS - 34380 ARGELLIERS

Tel 04.67.56.29.04 / 06.61.06.63.25

[www.franck-witzel.fr](http://www.franck-witzel.fr)

[fwitzel@orange.fr](mailto:fwitzel@orange.fr)

DEVIS

N° 928 / 79 du 28/03/2013

PAGE 1/2

MAIRIE  
PLACE DE LA MAIRIE  
79210 MAUZE LE MIGNON

**REGENERATION DU COURT DE TENNIS N°2 EN BETON POREUX**

<b>1- Nettoyage du sol</b>		
Application d'un produit anti-mousse curatif et rémanent (40 litres) temps d'action du produit avant décolmatage 7 à 10 jours Décolmatage des mousses sur toute la surface et en profondeur avec nettoyeur à grand débit d'eau		
648 m <sup>2</sup> .....	à 1,45 € HT le m <sup>2</sup> .....	939,60 € HT
<b>2- Remise en état du sol</b>		
réa grillage à la résine adjoint de sable fin sur zones dégradées colmatage des fissures à la résine, ponçage des décalages de dalles, regarnissage total des joints .....		
		875,00 € HT
<b>3- Revêtement</b>		
Exécution du revêtement bicolore par pulvérisation sur toute la surface d'une peinture spéciale à base de caoutchouc et de résine synthétique rouge et verte en deux couches croisées à raison de 500 gr/m <sup>2</sup> .		
648 m <sup>2</sup> .....	à 3,05 € HT le m <sup>2</sup> .....	1 976,40 € HT
<b>4- Traçage et mise en peinture des bandes de l'aire de jeu à la peinture blanche, suivant les normes de la FFT</b>		
un court .....		300,00 € HT
	<b>Total Hors Taxes €</b>	4 091,00 € HT
	<b>TVA à 19.60 %</b>	801,84 € HT
	<b>TOTAL TTC €</b>	<b>4 892,84 € TTC</b>

DEVIS VALABLE 60 JOURS

EN CAS D'ACCORD DE VOTRE PART, VEUILLEZ NOUS RETOURNER :

1- Nos conditions de vente datées et signées

2- Le devis daté et signé, avec la mention « DEVIS ACCEPTE »

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,  
en espérant avoir la faveur de vos ordres.

AVEC NOS REMERCIEMENTS.

*Devis Accepté*  
LE Maire / adjoint  
le 26 Avril 2013

SIGNATURE DU CLIENT

Pour le Maire  
et par délégation,  
L'Adjoint

*P. Ryaudeau*

